

Texte adopté par le Congrès national du SNES (Lille 1999) - extraits -

INFORMATIQUE ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION DANS LE SYSTÈME ÉDUCATIF

Collège, réforme du lycée, formation des enseignants,
mesures d'accompagnement.

Le S.n.e.s. est résolument pour le développement des T.i.c.e. dans le système éducatif comme en témoignent notamment les motions des différents congrès nationaux depuis plusieurs années. Les raisons en sont multiples. Il convient :

- d'intégrer l'informatique et les technologies de l'information et de la communication à la culture générale du futur citoyen,
- de lutter contre l'inégalité devant ces technologies,
- de former à de nouveaux métiers,
- d'améliorer l'acte d'enseigner et celui d'apprendre,
- de répondre aux attentes clairement exprimées des élèves,
- de faciliter l'émergence de nouveaux comportements démocratiques.

Former à l'informatique et aux « technologies modernes » est un investissement pour l'avenir car sera coûteux au prochain siècle le manque de formation des citoyens dans le domaine immense et porteur des technologies de l'information et de la communication

Au collège

L'enseignement de la technologie et son important volet informatique doit faire l'objet de toutes les attentions : formation des enseignants, matériels et logiciels en nombre et en qualité, personnes-ressources, maintenance...

L'utilisation des apports des « technologies nouvelles » dans les différentes disciplines, et dans les groupes « nouvelles technologies appliquées », stagne par manque de moyens, d'enseignants formés et d'incitation au niveau des programmes.

Le congrès exige qu'un effort important soit fait pour le développement des T.i.c.e. au collège.

Au lycée

1 - L'option informatique

Le congrès dénonce avec force la suppression (une fois de plus) de l'option informatique des lycées d'enseignement général. Cette mesure participe de l'attaque contre les savoirs et les contenus. Elle augure mal de l'entrée dans une société dans laquelle tout le monde s'accorde à dire que l'information joue un rôle de premier plan. Elle éclaire sous son vrai jour l'accusation de conservatisme que le ministre lance à l'encontre de ceux qui s'opposent à sa réforme des lycées. Où sont les modernes ? !...

Le congrès exige le rétablissement de cet enseignement de culture générale dès la rentrée prochaine, parallèlement aux autres options comportant de l'informatique (informatique de gestion, systèmes automatisés, productique, I.e.s.p.) et avec des moyens horaires comparables.

Le congrès rappelle que, lors du C.s.e. du 4 mars, un amendement demandant le maintien de l'option informatique a recueilli 30 voix « pour » et une seule voix « contre ». Cet amendement n'a pas été retenu par le ministre !

Le congrès rappelle également que l'option informatique a vocation à se généraliser à l'ensemble des élèves.

2 - Mise à niveau informatique

Le congrès reconnaît l'importance de cette mise à niveau dans la mesure où de nombreux élèves arrivent en seconde sans formation correcte à l'informatique et aux technologies de l'information et de la communication. Il pose le problème de la définition du niveau requis, de l'évaluation des connaissances et des compétences des élèves, du programme d'enseignement, de l'horaire imparti (18 heures sont notoirement insuffisantes) et des enseignants disponibles. Les intentions du ministre sont pour l'instant totalement opaques...

3 - La réforme des lycées semble mettre l'accent sur l'utilisation de l'informatique dans les différentes disciplines et activités. Le congrès reconnaît volontiers l'intérêt de cette démarche préconisée par le S.n.e.s. depuis de très nombreuses années. Il est important que les disciplines, chacune pour ce qui la concerne, utilisent les apports de l'informatique et des technologies de l'information et de la communication en général, à la fois pour des raisons didactiques (impact sur la discipline même) et pour des raisons pédagogiques. Mais, plus que des incantations, cela nécessite des décisions et des mesures énergiques : évolution progressive et

concertée des programmes d'enseignement, évolution des formations initiales et des concours de recrutement, amplification des formations continues (avec relance des formations « lourdes »)... Justifier la suppression de l'option informatique par la priorité donnée à « l'informatique dans les disciplines » est plus qu'une erreur, c'est une escroquerie à l'égard des élèves, surtout si les mesures d'accompagnement ne suivent pas ; ce qui est malheureusement le cas depuis des années...

4 - Pour ce qui concerne les TPE, l'idée est intéressante et pour cause, mais pour les mêmes raisons que « l'informatique dans les disciplines » il faudra du temps et beaucoup d'énergie et de compétences pour que ces travaux intègrent « l'outil informatique » au delà de quelques fonctionnalités d'un traitement de texte. Une interdisciplinarité digne de ce nom, à la fois didactique et pédagogique, ne s'improvise pas. Elle requiert de solides mesures d'organisation et donc des moyens dédiés...

Formation des enseignants

... Le congrès exige que l'effort de formation initiale et continue annoncé soit effectif dans les plus brefs délais.

Il propose par ailleurs que dix pour cent des nouveaux enseignants (I.u.f.m.) et des enseignants en exercice (formations « lourdes ») reçoivent une formation plus approfondie leur permettant d'assumer efficacement les fonctions de formateurs, personnes-ressources, enseignants des options comprenant de l'informatique, concepteurs de logiciels pédagogiques ... La relance des formations « lourdes » est indispensable pour préserver l'avenir.

Parallèlement à ces formations il convient de recenser l'ensemble des enseignants formés disponibles et de mettre en place la reconnaissance institutionnelle de leurs compétences. Le développement des T.i.c.e. est à ce prix.

Un équipement « multimédia +internet » dans les salles de classe

... Les médias, les faits de culture, même la télévision et les jeux passent désormais par la transmission numérique ; il est donc non seulement légitime mais indispensable que la classe soit, pour tous ces outils, un lieu et une occasion de familiarisation puis de maîtrise.

En conséquence, le congrès exige pour tous les enseignants le droit à la formation et à l'usage du multimédia et de l'Internet dans les salles de classes avec l'équipement adéquat pour une diffusion sur grand écran.

Un tel dispositif implique que des moyens soient dégagés (connexion, vidéoprojection...) et que des modalités d'emploi restent à l'initiative des enseignants évitant ainsi la soumission aux « trusts » éducatifs qui se mettent en place.

Des mesures budgétaires doivent favoriser l'équipement informatique personnel des enseignants

Un environnement humain

Des personnes-ressources sont indispensables à la fois sur le plan des matériels (entretien, petites réparations, gestion...) et sur le plan pédagogique (enseignants disposant d'heures de décharge réelles). Prévues par le plan Allègre, elles tardent à se mettre en place quand elles ne sont pas totalement ignorées des services rectoraux.

L'essor des usages pédagogiques des T.i.c.e. et l'accès des enseignants aux ressources éducatives numérisées impliquent aussi le développement à une plus grande échelle de leur accompagnement multi-forme et spécifique, qui s'appuie notamment sur le réseau C.n.d.p.

L'intégration des T.i.c.e. dans le système éducatif suppose également de donner une place plus grande à l'activité de recherche des I.u.f.m. et de l'I.n.r.p.

Paru dans l'US n° 497, pages 15 et 16.